



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 18 Septembre 2013

Date de la convocation 10 Septembre 2013	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle du Peyral à PERET
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M.SATGER Jean-Noël, M.TOLOS Joseph, Mme CAER Michèle, BRIGNAC : M.JURQUET Henri, M.MENELLA André, CABRIERES : M.GAIRAUD Francis, M.MATHIEU Alain, CANET : Mme FABRE Maryse, M.MALBEC Sylvain, M.BORE Jacques, M.SEGURA René, M.BAUDAILLER Jean-Louis, CEYRAS : M.CERET Hugues, Mme BARRE Berthe, CLERMONT L'HERAULT : M.GARROFÉ Gilbert, M.SOBELLA Henri, Mme THIERS Odile, M.FABREGUETTES Bernard, Mme CAZALET Claude, M.GALTIER René, Mme DELEUZE Elisabeth, Mme PASSIEUX Marie, FONTES : M.BRUN Olivier, M.BAISSE Robert, Mme MIRET Christiane, LACOSTE : M.VENTRE Philippe, LIAUSSON : M.BETZ Bruno, LIEURAN CABRIERES : M.BLANQUER Alain, Mme PUJOL MONNIER Chantal, MERIFONS : M.VIALA Daniel, MOUREZE : M.NAVAS Gabriel, M.VALLAT Yves, NEBIAN : M.LIEB François, M.BARDEAU Francis, M.ESTEVE Bernard, OCTON : M.COSTE Bernard, PAULHAN : M.SOTO Bernard, M.DUPONT Laurent, M.GIL Claude, M.QUEROL Jean-François, Madame DJUROVIC Aleksandra, M.BAUDOT Bernard, PERET : M. BILHAC Christian, M.AZAM Joël, SAINT FELIX DE LODEZ : M.RODRIGUEZ Joseph, M.AUDRAN Bernard, SALASC : Mme FONT Chantal, M.COSTES Jean, USCLAS D'HERAULT : M.FOULQUIER-GAZAGNES Bernard, VALMASCLE : Mlle VALENTINI Martine, VILLENEUVETTE : M.VIDAL Eric.</p>		<p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>M.MONTAGNÉ Thierry à M.TOLOS Joseph M.REVEL Claude à Mme FABRE Maryse, M.LACROIX Jean-Claude à M. CAZORLA Alain Mme GUERRE Marie-Hélène à M.GALTIER René, M.MARTINEZ Antoine à M.LIEB François, M.DIDELET Serge à M.GARROFÉ Gilbert, M.SANMARTIN Bernard à M.VENTRE Philippe, M.SOULAYROL Alain à M.BETZ Bruno, M.OLLIER Pierre à M.VIALA Daniel, M.MARULAZ Gilbert à M.ESTEVE Bernard, M.MONTAGNE Jacques à M. BILHAC Christian, Mme DELMAS Louisiane à M.RODRIGUEZ Joseph, M.VALENTINI Gérald à M.COSTE Bernard,</p>

Objet : Centre Hérault Initiative - Convention de partenariat et versement de subvention.

Monsieur CAZORLA rappelle aux membres du Conseil communautaire que la Plateforme d'Initiative Locale « CENTRE HERAULT INITIATIVE », ci-dessous désignée « PFIL », est une association relevant de la loi du 1^{er} Juillet 1901, déclarée en Préfecture le 6 Janvier 1999.

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20131029-2013-09-18-24-a-DE
Date de télétransmission : 29/10/2013
Date de réception préfecture : 29/10/2013

Membre du réseau national FRANCE INITIATIVE, elle a été créée pour apporter une aide technique et financière aux personnes physiques porteuses de projets de création ou reprise ou de développement d'activités économiques, sur le territoire du Cœur d'Hérault.

Son objet est de :

- Favoriser l'accompagnement technique des porteurs de projet tout public,
- Renforcer les fonds propres et contribuer au bouclage des plans de financement par l'attribution de prêts d'honneur (sans intérêt et sans garantie personnelle) d'un montant de 3 050 € à 7 623€ pour les micros initiatives et de 7 623 € à 22 870 € pour les projets à potentiel.
La PFI joue l'effet levier majeur pour faciliter le financement bancaire du projet (1 € attribué par la PFI permet de lever jusqu'à 10 € en prêt bancaire),
- Préparer l'expertise des dossiers présentés aux comités d'agrément, seuls décideurs des interventions financières de la plateforme,
- Améliorer les conditions de pérennisation des activités en organisant les termes du suivi post-crétion.

Sur l'année 2013, les trois Communautés de communes (du Clermontais, du Lodévois et Larzac et Vallée de l'Hérault), le SYDEL Pays Cœur d'Hérault et la PFI ont élaboré un projet commun de convention de partenariat, proposée en pièce annexe au rapport. Cette convention précise les modalités de partenariat technique entre les structures.

Elle définit également le montant des subventions versées par les 3 Communautés de communes du Pays Cœur Pays d'un montant total de 26 000 €, dont 9 533,33 € versés par la Communauté de communes du Clermontais. Ce montant, inscrit au Budget Primitif 2013, porte sur l'animation des comités d'agrément locaux par la PFIL sur l'année 2012.

Vu la compétence en matière de développement économique de la Communauté de communes du Clermontais,
Vu les demandes de subvention de la PFI,
Vu les préoccupations politiques en matière de création et de maintien d'emploi sur le territoire de la Communauté de communes du Clermontais,

Il est proposé au Conseil communautaire :

- D'approuver le projet de convention de partenariat liant, au titre de l'année 2013, les trois Communautés de communes du Clermontais, du Lodévois et Larzac et Vallée de l'Hérault, le SYDEL Pays Cœur d'Hérault et la PFI,
- D'approuver le versement à la PFI d'une subvention de 9 533,33 €, au titre de l'année 2013, portant sur l'animation des comités d'agrément locaux par la PFI pour l'année 2012,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de Monsieur CAZORLA, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE le projet de convention de partenariat à intervenir entre la Communauté de Communes du Clermontais, la Communauté de communes du Lodévois et Larzac, la Communauté de communes de la Vallée de l'Hérault, le SYDEL Pays Cœur d'Hérault et la Plateforme d'Initiative Locale « CENTRE HERAULT INITIATIVE », telle que présentée.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
De Communes du Clermontais,


Alain CAZORLA

